

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-043-2020****Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ TVX_2020_02 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉE DU NORD DE L'ALBRET**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable aux marchés publics,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

✚ Considérant la consultation pour la mission dont l'objet est le suivant :

La présente consultation concerne l'entretien des chemins de randonnée classés au PDIPR et inscrits dans les circuits ouverts par la communauté de communes Albret communauté.

Lieux d'exécution : Nord de l'Albret

✚ Considérant le déroulement de la consultation :

- **Procédure adaptée ouverte**
- **Marché réservé** aux structures d'insertion par l'activité économique, telles que définies à l'article L.5132-4 du code du travail
- La durée du marché à intervenir débute à la date de réception de la notification par le titulaire et pour une durée d'un (1) an renouvelable deux fois un an.
- Date de lancement de la consultation sur profil d'acheteur DEMAT-AMPA : **le 21/02/2020**
- Date limite de réception des offres : **le 13/03/2020 à 12h**
- Critères pondérés de sélection des offres :
 - **Valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire technique (pondération : 30 %)**
 - **Prix des fournitures (pondération : 70 %)**
- Ouverture des plis : **le 13/03/2020 à 14h**
- Analyse des offres : **le 13/03/2020 à 17h**

✚ Considérant le **rapport d'analyse** validé par le pouvoir adjudicateur synthétisé ci-dessous :

- Nombre de plis reçus :
- dans les délais : 1 plis

N°	Raison sociale	Nom	Prénom	Adresse électronique	Morodatage	Identifiant Entreprise	Adresse postale	Téléphone
EI. 1	AGIR VAL D'ALBRET	DEBOURGES	Valérie	comptabilite@agirpl us47.com	06/03/2020 14:47:44	FR - 433988060 00037		0553654536

- Notations et classement par lots

Prestataire	Prix (TTC)	Note technique (0 à 5) 30%	Note prix (0 à 5) 70%	Note globale
AGIR Val d'Albret	26 550,00 €	5	5	5

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

A DECIDE

Article 1 : d'attribuer, de signer et de notifier (01/04/2020) le marché TVX_2020_02 relatif aux travaux d'entretien des chemins de randonnée du nord de l'Albret comme suit :

- ✓ AGIR VAL D'ALBRET

Article 2 : De préciser que les crédits nécessaires aux budgets 2020, sont prévus.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Fait à NERAC le 10 AVR 2020
Le Président
Alain LOREZELLE



En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire